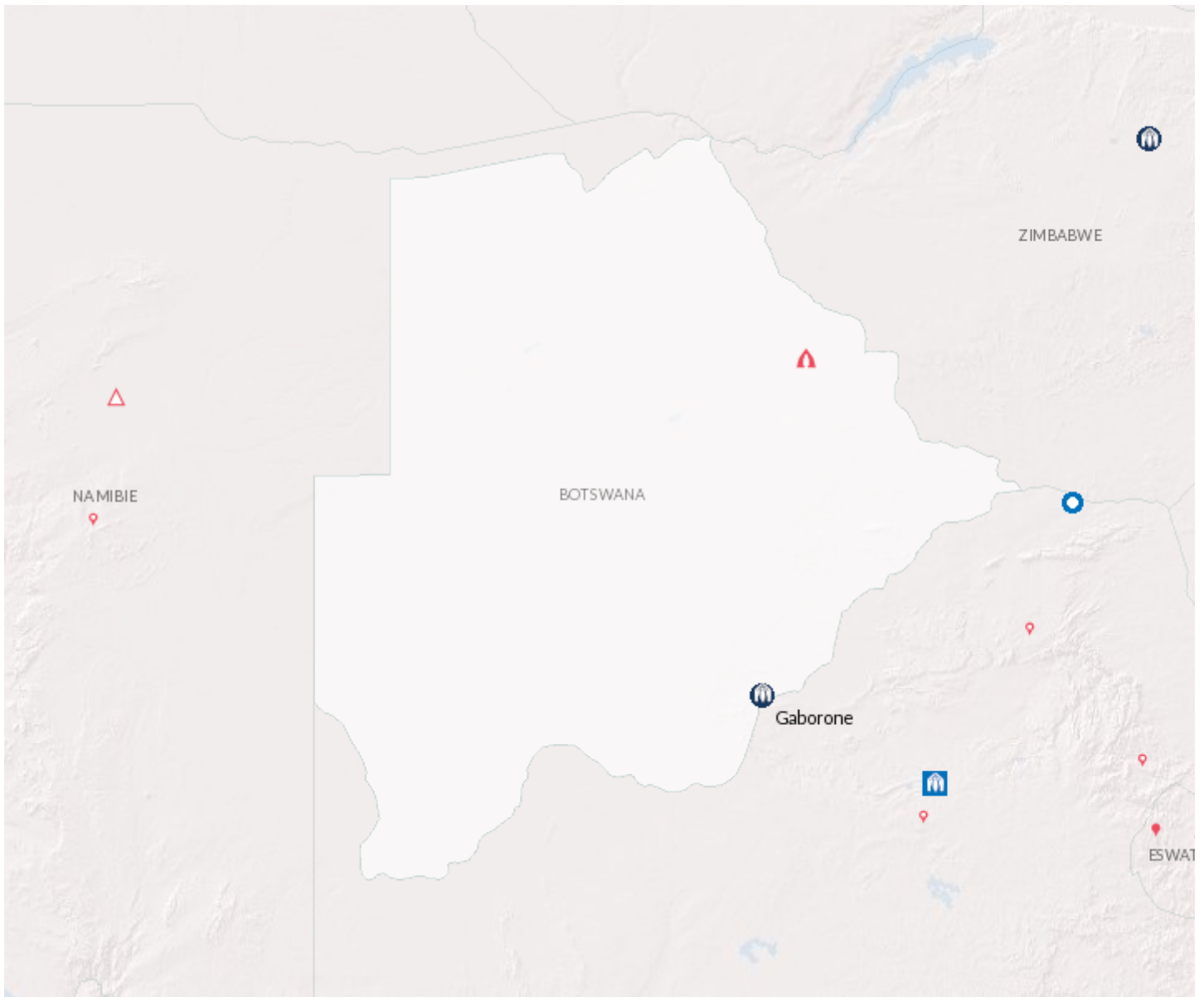


Rapport de fin d'année 2017

25/7/2018

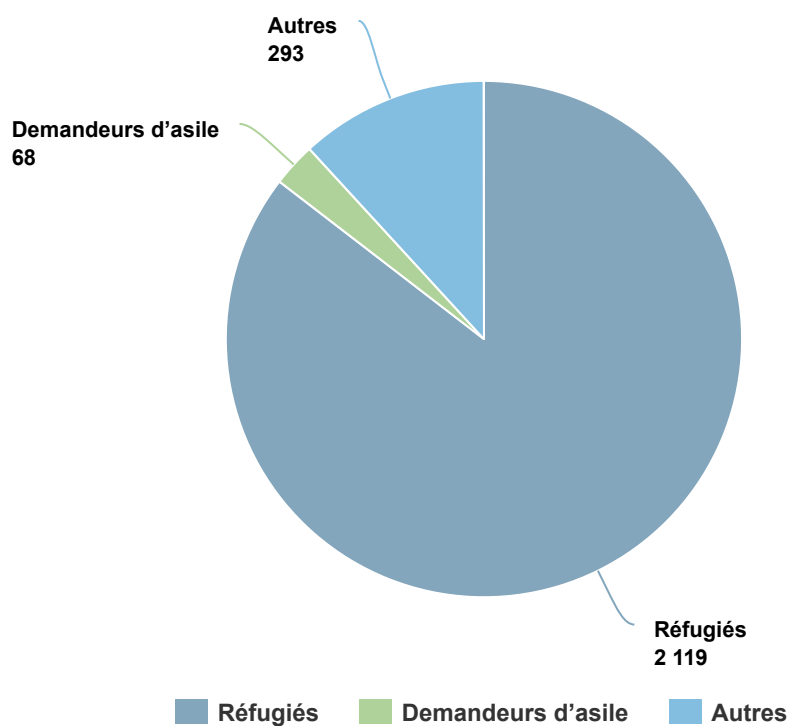
Opération: Botswana



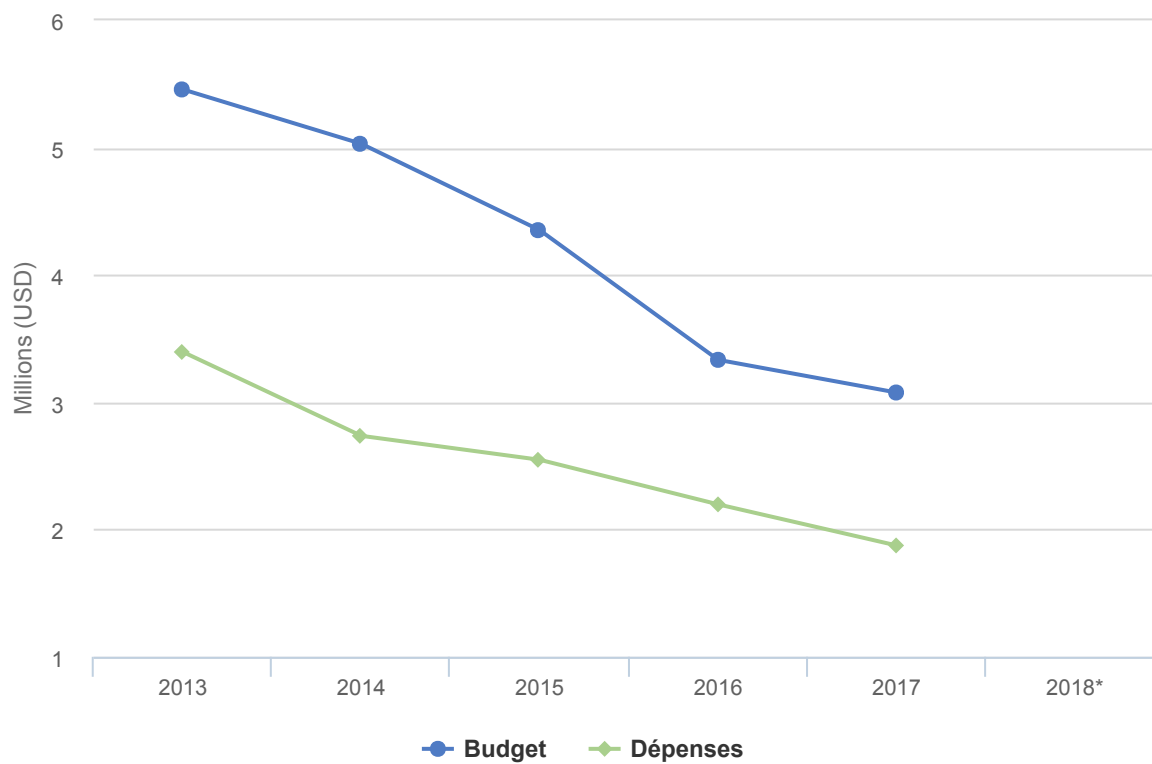
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 12% EN 2017

2017	2,480
2016	2,832
2015	2,265



Budgets et Dépenses - Botswana



Contexte opérationnel

L'espace d'asile au Botswana est resté limité en raison des politiques qui restreignent les mouvements des réfugiés et des demandeurs d'asile au camp de Dukwi. La politique stricte de confinement dans un camp, associée à la réserve concernant le droit au travail, a entravé l'autosuffisance des personnes relevant de la compétence du HCR et a entraîné une dépendance accrue et des problèmes sociaux, notamment des mécanismes d'adaptation néfastes et une augmentation des violences sexuelles et de genre. De plus, des demandeurs d'asile ont été placés en détention pour une durée indéterminée dans un centre pour immigrants en situation irrégulière. Le HCR a continué à plaider pour des procédures d'asile justes et efficaces et à recommander que les demandeurs d'asile détenus soient transférés au camp de Dukwi.

Tendances démographiques

En 2017, le Botswana accueillait 2 480 personnes relevant de la compétence du HCR, soit 2 120 réfugiés, près de 70 demandeurs d'asile et quelque 290 autres personnes relevant de la compétence du HCR. Cette population était principalement originaire de la République démocratique du Congo, de Namibie et du Zimbabwe.

Chiffres clés

- 348 réfugiés séropositifs ont reçu un traitement antirétroviral
- 59 réfugiés sont partis dans le cadre d'un rapatriement volontaire
- 12 réfugiés sont partis dans le cadre d'une procédure de réinstallation
- 100% des réfugiés ont bénéficié de distributions alimentaires mensuelles
- Principales réalisations
- Grâce au plaidoyer du HCR, le Gouvernement du Botswana a indiqué qu'il réviserait la loi sur les réfugiés de 1968.

Besoins non satisfaits

- Le HCR n'a pas pu identifier de partenaire pour apporter une aide juridique aux réfugiés.
 - Les soins médicaux que le Gouvernement assure aux personnes relevant de la compétence du HCR n'incluent pas le traitement antirétroviral.
 - Les réfugiés n'ont pas eu accès à des titres de voyage de la convention lisibles à la machine, ce qui a tout particulièrement pénalisé les personnes qui devaient se rendre à l'étranger pour recevoir un traitement médical.
 - Les personnes relevant de la compétence du HCR font face à un manque d'accès à l'enseignement supérieur.
-